

Directeur de Publication :
Brice PARINET

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-
ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Service civique—Communication
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE : 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citoyenneté
Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 45
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL



Yvelines
Le Département

Mardi 17 février 2026

N° 1876

Saison 2025/2026

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-6
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	7-10
COMMISSION DES STATUTS & RÈGLEMENTS	10-12
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	12-15
COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ	15
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	15-16
COMITE DE DIRECTION DU 17/12/2025	16-18
FLASH ACTU SCOLAIRE & TECHNIQUE	19-20

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

CFI U6-U9 :

✓ les 03/03 & 14/04/26 (Clôture le 19/02)

AF Foot en marchant :

✓ Le 13/03 & 29/03/26 (clôture le 27/02) :

AF Pratique féminine :

✓ Le 14/03/26 (clôture le 28/02)

Certification CFR U6 à Seniors :

✓ Du 19 au 26/03/26 (Clôture le 12/03)

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



Dès ce lundi
2 février 2026

chaque nuit
entre 00h00 et 6h00

AGENDA 2025 / 2026 FEVRIER / MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	1er
2	3	4	5	6	7	8

17/02/26

► CFI U10-U13 Féminin

18/02/26

► Formation Référents Sécurité

20/02/26

► DF Coach Jeunes CFF3

03/03/26

► CFI U16-U9

06 & 07/03/26

► Formation PSC - Services Civiques (session complète)




Sensibilisations à l'arbitrage

ouvert à tous les licenciés

et / ou

Formation arbitre certifié

licencié à partir de 18 ans

pour + d'informations
et/ou vous inscrire



Déploiement du dispositif “Référents V.S.S. des clubs”

OBJECTIFS :

Protéger les licencié(e)s,
Accompagner les dirigeants et
Sécuriser juridiquement le
fonctionnement des clubs.

MOYENS :

Désigner un référent V.S.S. (chaque club doit
identifier un interlocuteur privilégié sur ces sujets),
S'inscrire sur une session de sensibilisation
organisée par le DYF.



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines

Liste des clubs inscrits à une des sessions de sensibilisation (au 10.02.26) :

SAMEDI 21 MARS 2026

ACHERES FC	MARLY LE ROI US
AUTEUILLOIS AS	MAURECOURT FC
BOUGIVAL FOOTBALL	MONTESSON US
ECQUEVILLY EFC	MESNIL ST DENIS ASL
EPONE USBS	MONTIGNY LE BX AS
FONTENAY LE FLEURY FC	NEAUPHLE-PONT. AFR
HARDRICOURT US	PORT-MARLY CS
JOUY EN JOSAS US	ST ARNOULT 78 FC
LE CHESNAY 78 FC	TREMBLAY S/MAULDRE FC
LE PECQ US	VELIZY ASC
LOUVECIENNES AS	VERNEUIL US
MAGNY 78 FC	VERSAILLES 78 FC
MANTOIS 78 FC	

DIMANCHE 26 AVRIL 2026

ANDRESY FUTSAL AS

ATFC TOUSSUS FUTSAL

BONNIERES FRENEUSE FC

CLAIREFONTAINE YVELINES FC

FOURQUEUX AS

INTERFOOT 78

MAUREPAS AS

RAMBOUILLET YVELINES FC

TESSANCOURT FC



[Lien vers le Formulaire d'inscription
des sessions de sensibilisation](#)



LA PHASE DÉPARTEMENTALE DE L'E-COUPÉ DE FRANCE 2026 EST OFFICIELLEMENT LANCÉE !

Avec plus de **44 joueurs inscrits**, cette édition démarre sous les meilleures conditions. Nous remercions l'ensemble des participants pour leur engagement.

Les rencontres, des phases de groupes jusqu'aux 1/8^e de finale, se dérouleront en ligne.

À partir des quarts de finale, la compétition se poursuivra en présentiel au District, pour des phases finales qui s'annoncent intenses.

Les deux finalistes auront l'opportunité de représenter le District lors de la finale régionale.

Bonne chance à toutes et à tous !



Soirée Découverte Foot en Marchant



Si vous voulez faire **du Sport Santé en mixité**, sans contact,
sans contrainte et ouvert à tous à partir de 14 ans, valides et/ou
aux personnes en situation de handicap

Organisée par le District de Football des Yvelines



Vendredi 20 février à 20h00

**Adresse : CHEMIN DE CORMEILLES LA REMISE DU VAL
- 78360 MONTESSON**



FFF IEFF COMMANAUTE EMPLOYEURS IEFF

WEBINAIRE

FINANCER L'EMPLOI DANS SON CLUB

JEU. 19 FÉV. de 18h à 19h

LES CLUBS SPORTIFS UNISÉS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE France Travail AGENCE NATIONALE DU SPORT



FFF IEFF

WEBINAIRE

LE BMF ET LE BEF EN APPRENTISSAGE

Découvrez les formations proposées par la FFF en apprentissage pour la saison 2026-2027

JEU. 26 MARS de 18h à 19h

Webinaires FFF – Seconde partie de saison

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la structuration des clubs, la **FFF - Fédération Française de Football** propose une **série de webinaires thématiques** à destination des dirigeants et bénévoles

Objectifs :

- ✓ Faciliter les démarches des clubs
- ✓ Partager des informations clés
- ✓ Présenter les dispositifs fédéraux utiles à leur développement

Au programme :

Jeu. 19 février | 18h-19h

Financer l'emploi dans son club

Aides à l'emploi, leviers de financement, bonnes pratiques

Inscription : <https://qlic.it/1746068>

Jeu. 19 mars | 18h-19h

Campagne Projets Sportifs Fédéraux 2026

Priorités fédérales et modalités de dépôt des dossiers

Jeu. 26 mars | 18h-19h

Le BMF et le BEF en apprentissage

Formations, conditions d'accès et bénéfices pour les clubs

Inscription : <https://qlic.it/1746081>

Jeu. 23 avril | 18h-19h

Club Lieu de Vie

Bilan et lancement de la saison 2026/2027

Mardi 28 avril | 18h-19h

Païement des cotisations en ligne

Un outil pour simplifier la gestion administrative et financière

Jeu. 4 juin 2026 | 18h-19h

Nouveautés Licences 2026-2027

Évolutions réglementaires à anticiper

Jeu. 11 juin 2026 | 18h-19h

Le Corner / FAFA Petits Équipements

Aides à l'équipement et opportunités pour les clubs

Ces webinaires sont des **temps forts pour renforcer la structuration des clubs**, anticiper les évolutions et accompagner les projets associatifs.

Dirigeants, bénévoles : mobilisez-vous !



District des Yvelines de Football X les Restos du Cœur



OPÉRATION CŒUR DE FOOT 78



REJOIGNEZ
L'AVENTURE !

- ✓ Produits d'hygiène
- ✓ Produits d'entretien
- ✓ Denrées alimentaires
- ✓ Conserve

Préparez-vous à vivre une aventure solidaire unique : ensemble, faisons battre le cœur du football au profit des Restos du Cœur.

Date
Jusqu'au 28 Février 2026

Pour plus d'informations tél : 01 80 92 80 23 ou 01 80 92 80 20

Cliquez ici pour rejoindre l'opération

Que donner et que faire ?

Cœur de Foot 78



PRODUITS D'HYGIENE

- Couches
- Lait 1er et 2ème âge
- Sérums physio
- Biberon, tétine
- Tout produit d'hygiène
- Lait de toilette
- Shampoing
- Lingettes
- Crème d'irritation pour les fesses
- Produit d'entretien

DENRÉES ALIMENTAIRES

- Conserve (viande, légume, poisson)
- Conserve de plats cuisinés
- Riz, pâtes, semoule, farine
- Gâteaux secs, confiture
- Compotes, desserts lactés
- Huile, café, petit déjeuner

IDÉE D'ACTION

- Organiser une collecte dans votre club, en parler aux éducateurs et licenciés de votre club.
- Distribuer des boîtes de collecte dans les écoles, les entreprises locales, les supermarchés etc...
- Collaborer avec un supermarché et en parler aux consommateurs.
- Partager la campagne sur les réseaux sociaux, par e-mail et auprès de votre réseau personnel pour encourager les dons.



Liste des clubs engagés dans le dispositif Cœur de Foot 78 (au 10.02.26) :

ABLIS FC SUD 78
AUTEUILLOIS AS
BAILLY NOISY SFC
BOIS D'ARCY AS
ESSARTS LE ROI AGS
FEUCHEROLLES USA
GUYANCOURT ES
INF CLAIREFONTAINE (pôle espoirs)
LE CHESNAY 78 FC
MAGNY 78 FC
MAISONS LAFFITTE FC
MAURECOURT FC

MEZIERES AJS LM
MONFORT FC
MONTESSON US
MONTIGNY LE BRETONNEUX AS
PLAISIROIS FO
ROSNY CS FOOTBALL
TESSANCOURT FC
TRIEL AC
VALLEE 78
VERNOUILLET FC
VINSKY FC
VOISINS FC

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 16/02/2026

Présents : , MM. , J.P. LEDUC (PRÉSIDENT), L. JOUBERT (VICE PRÉSIDENT), R. PANARIELLO

Absents excusés : MME N. OLLIVIER, MME Y. RUPPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

SENIORS

D4-A du 08/02/2026
53437714 EPONE U.S.B.S. 2 / PORCHEVILLE FC 1

U15

D2-A du 07/02/2026
53434547 VERNEUIL S/SEINE US 1 / PECQ US LE 1

U14

D4-A du 07/02/2026
55378818 LIMAY ALJ 23 / HARDRICOURT US 21

D4-D du 07/02/2026
55379193 SARTROUVILLE ES 24 / MESNIL LE ROI A.S. 21

D4-E du 07/02/2026
55379290 MAISONS-LAFFITTE F.C 22 / CELLOIS CS 22

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U17

D1-A du 01/02/2026
53434031 MONTIGNY LE BX AS 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

D2-U du 01/02/2026
54927030 ST CYR AFC 1 / CHESNAY 78 F.C. LE 1

FORFAIT AVISE 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-B du 08/02/2026
54777584 PORT MARLY CS

U17

D2-U du 15/02/2026
54927042 INTERFOOT 78 1

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D3-A du 15/02/2026
53439744 GARGENVILLE STADE 21

U15

D1-A du 14/02/2026
53434370 GUYANCOURT E.S. 1

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U17

D2-U du 15/02/2026
54927046 MESNIL LE ROI A.S. 1

U16

D2-B du 15/02/2026
53440853 ELANCOURT O.S.C. 21

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

FUTSAL

518199 CARRIERES GRESILLONS AS (D1-A)

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

LUNDI SOIR

Poule A du 23/02/2026
54940030 CROISSY US 1 / ETANG ST NOM ES

Demande de CROISSY US de jouer la rencontre le 09/03, les installations étant fermées pendant les vacances scolaires.

Etang St Nom ayant un match de coupe des Yvelines à cette date, la Commission ne peut accepter et vous demande de trouver une date en accord avec Etang St Nom.

U18

D2-B du 22/02/2026
53439507 TRAPPES ES 2 / ETANG ST NOM ES 1
Demande de TRAPPES ES de jouer la rencontre à 12h00
En attente de l'accord de ES ETANG ST NOM avant vendredi 20/02/2026 à 12h00

U16

D2-A du 22/02/2026
53440617 BREVAL LONGNES FC 21 / PORCHEVILLE FC 21
Demande de BREVAL LONGNES FC de reporter la rencontre à une date ultérieure, une autre rencontre étant jouée ce jour-là par l'équipe U16 D3
La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

U14

D4-H du 21/02/2026
55379604 ABLIS SUD FC 1 / ST ARNOULT 78 US 1
Demande des 2 clubs de reporter la rencontre au 28/03/2026
La Commission donne son accord.

COURRIERS

530247 CHAMBOURCY ASM
Courrier du club concernant l'absence des arbitres lors de la rencontre Séniors D2 jouée contre GARGENVILLE
La Commission a décidé de modifier l'horaire et le lieu du match après l'accord des 2 clubs, modification demandée via Footclubs. Il apparait que lors de l'homologation de cette demande, les nouvelles informations de la rencontre n'ont pas toutes été mises à jour (lieu n'apparaissant plus), touchant également le portail des officiels.
La Commission ne peut que regretter cette situation et s'est rapprochée du Service Informatique de la Ligue pour lui faire part de ce dysfonctionnement.

Mairie de CARRIERES SOUS POISSY
Courrier indiquant qu'en raison de l'accueil de la course Paris - Nice, les rencontres prévues à Carrières sous Poissy les 7 et 8 mars ne pourront avoir lieu.
La Commission dit match Coupe du Comité Séniors 55494186 inversé le match devient MUREAUX OFC 3 / CARRIERES GRESILLONS 2

La Commission dit match suivant inversé :
 VET D4-A 54703249 du 22/02/2026 devient BOUGANVILLEES
 AFDOM 31 / ISOOU AS 31
 Le MATCH 54703333 Devient ISSOU AS 31 / BOUGANVILLEES
 AFDOM 31

518199 CARRIERES GRESILLONS AS

Courrier du club indiquant que son équipe U16 joue la Coupe des
 Yvelines Futsal U16 le 22/02/2026 et une rencontre face à ROSNY
 FOOT CS le même jour

La Commission reporte la rencontre U16 contre Rosny.

518355 ACHERES FC

Courrier du club indiquant que son équipe U14 sera en tournoi à
 l'étranger du 29/05 au 31/05 et demande à jouer le match prévu le
 30/05 face à ROSNY FOOT CS à une autre date

**La Commission ne peut accepter, cette date étant la dernière
 journée de Championnat prévue au calendrier.**

517404 ST ARNOULT 78 FC

Courrier du club indiquant un accord avec le club de VIROFLAY USM
 pour ne pas jouer la rencontre du 15/02/2026 U18 D3-C et demande à
 jouer le match à une date ultérieure

La Commission dit match à jouer le 08/03/2026.

527759 BUCHELOISE AS

Courrier du club demandant l'inversion du match GUITRANCOURT-
 MEUL 32 / BUCHELOISE A.S. 31 du 22/03/2026 suite au forfait de
 GUITRANCOURT au match aller

**La Commission donne son accord en application de l'article 23.7
 du RS du DYF.**

500644 CLAYES SOUS BOIS USM

Courrier du club concernant le report des matches dû à la fermeture
 des terrains pendant les vacances scolaires et pont du mois de mai.

La commission dit

**54705506 CLAYES SOUS BOIS USM / VIROFLAY USM à jouer le
 24/05/2026.**

**54705521 CLAYES SOUS BOIS USM - TREMBLAY SUR MAULDRE
 à jouer le 26/04/2026.**

512131 ESSARTS LE ROI AGS

Courrier du club informant des risques de fermeture de terrain pour un
 match reporté.

**La Commission de peut tenir compte d'une éventuelle intempérie
 pour le report des matches.**

MATCHES REMIS

A JOUER LE 21/02/2026

U15

D2-B

53441714 TRAPPES ES 2 / ELANCOURT OSC 1

D3-C

53442074 TRAPPES ES 3 / ST CYR AFC 1

U14

D4-A

55433684 - AS GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / HARDRICOURT US 1

D4-B

55378903 GARGENVILLE STADE 21 / CONFLANS FC 21

D4-E

55379297 CELLOIS CS 22 / HOUILLES AC 24

D4-F

55379359 CHATOU AS 23/ MARLY LE ROI US 22

D4-G

55379478 FCRH LA VESGRE GAMBA 22 / NEAUPHLE PONT. 21

D4-H

55379610 ESSARTS LE ROI AGS 1 / MESNIL ST DENIS ASL 21

A JOUER LE 22/02/2026

SENIORS

D4-A

53437719 ECQUEVILLY E.F.C. 2 - VILLENNES ORGEVAL 2
 53437720 GARGENVILLE STADE 2 / OLYMPIQUE MANTES FC 1

D5-C

54725554 BUC FOOT AO 2 - ST CYR AFC 1

VETERANS

D3-A

53448688 AS GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ECQUEVILLY EFC 1

D5-D

54722505 BOIS D'ARCY A.S. 33 - NEAUPHLE-PONT. 32

D5-E

54723034 US POIGNY 2 - MONTIGNY LE BX AS 2
 54922873 GAZERAN 31 / GUYANCOURT ES 32

U16

D3-A

53440954 GARGENVILLE STADE 21 / AUBERGENVILLE F.C 21_

D3-C

54782730 CLAYES SOUS BOIS USM 21 / MARLY LE ROI US 21

A JOUER LE 28/02/2026

U14

D3-A

53441827 ROSNY CS FOOT 1 / POISSY FC 2

D4-C

55379076 VAUXOISE ES 21 / HOUILLES A.C. 25

A JOUER LE 01/03/2026

SENIORS

D5-D

54726083 GAMBAIS AS 1 / ELANCOURT O.S.C. 2

VETERANS

D2-B

53448556 ABLIS SUD 78 31 / CELLOIS CS 31

D4-C

54705462 CERNAY/BONN./US17T 31 / BUC FOOT AO 32

D5-A

54711880 JUZIERS F.C. 31 / BLARU A.S.I. 31

D5-C

53435798 AUTEUILLOIS A.S. 31 / VERSAILLES ESTRELA 31

A JOUER LE 07/03/2026

U14

D4-A

55378826 ISSOU AS 21 / LIMAY ALJ 23
 55433683 ECQUEVILLY E.F.C. 21 / FONTENAY ST PERE AS 21

D4-H

55379611 YVELINES U.S. 22 / FCRH LA VESGRE GAMBA 23

A JOUER LE 08/03/2026

SENIORS

D1-A

53449805 MARLY LE ROI U.S. 1 / MUREAUX O.F.C. 2

D4-A

53437717 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / LIMAY ALJ 1

D5-A

54728402 ISSOU AS 1 / VERNEUIL S/SEINE US 2

D5-D

54726082 YVELINES U.S. 1 / FONTENAY FLEURY FC 2

VETERANS

D3-A

53448689 GARGENVILLE STADE 31 / CONFLANS F.C. 31

D5-B

54719276 CARRIERES SUR SEINE US 33 / TRIEL AC 33

U16

D2-A

53440621 CARRIERES S/SEINE US 21 / ROSNY CS FOOT 21

D3-D
54801907 ESSARTS LE ROI AGS 21 / MESNIL ST DENIS ASL 21

A JOUER LE 05/04/2026

U18

D2-A
53433948 ROSNY CS FOOT 21 / CHATOU AS 21

A JOUER LE 03/05/2026

VETERANS

D3-B
53448820 ABLIS SUD 78 32 / POIGNY LA FORET US 31

D4-A
54703291 MEULAN-GUITRANCOURT 31 / TRIEL AC 32
54725130 ISSOU AS 31 / POISSY FC 31

D4-C
54705467 TREMBLAY S/ MAULDRE 31 / VELIZY ASC 32

A PROGRAMMER

U15

D1-A
53434407 MANTOIS 78 FC1 / PLAISIROIS FO 2

FUTSAL SENIORS

D1-A
54646459 TRAPPES YVELINES 2 / PERRAY FOOT. ES 1
54646414 TRAPPES YVELINES 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

45 ANS

POULE A
55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1
55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1
55013324 VILLENNES ORGEVAL 1 / MAURECOURT F.C. 1
55013325 CHAMBOURCY ASM 1 / MARCQ FC 1
55013327 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-B
55013820 POIGNY LA FORET US 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1
55013822 BOIS D'ARCY A.S. 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
55013807 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / POIGNY LA FORET US 1

POULE-C
55014061 ENT. EPONE-LAINVILLE 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014104 JUZIERS F.C. 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1
55014116 JUZIERS F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1
55014094 BREVAL LONGNES F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUV 1
55014096 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D2-B DU 25/01/2026
53436867 VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 1

Transmis de la Commission de Discipline du 17/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de VALLEE 78.

La Commission désigne le match suivant :

D2-B DU 12/04/2026
53436906 VALLEE 78 FC 1 / JOUY EN JOSAS US 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 27/03/2026.

D5-A DU 23/11/2025
54728340 - INTERFOOT 78 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

Transmis de la Commission de Discipline du 02/12/2025 infligeant une suspension de terrain pour 1 match ferme pour l'équipe Séniors de BONNIERES FRENEUSE 2 évoluant en D5-A.

La Commission désigne le match suivant :

D5-A DU 22/03/2026
54728412 BONNIERES FRENEUSE 2 / ROSNY CS FOOT 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

D4-A DU 15/02/2026
53437721 PORCHEVILLE FC 1 / HARDRICOURT US 3

Le match n'ayant pu se jouer en raison de terrain impraticable, la commission dit match à jouer le 05/04/2026.

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 20/03/2026.

U18

D1A DU 21/12/2025
53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D1-A DU 22/03/2026
53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 06/03/2026.

D1-A DU 05/04/2026
53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VOISINS FC 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 20/03/2026.

D1-A DU 19/04/2026
53433829 LIMAY A.L.J. 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 03/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

D1-A DI 10/05/2026
53433878 LIMAY A.L.J. 21 / MONTESSON US 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U15

CY DU 06/12/2025
55194622 - MONTIGNY LE BX AS 1 / HOUILLES A.C. 2

Transmis de la Commission de Discipline du 06/01/2026 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe U15 de Montigny le BX AS 1 évoluant en U15 D1.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 21/03/2026
53434385 MONTIGNY LE BX AS 1 / PLAISIROIS FO 2
La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

D3A DU 29/11/2025
53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1
Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 21/03/2026
53441839 CARRIERES GRESILLONS 1 / ANDRESY FC 1
La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

D3-A DU 09/05/2026

53441866 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHAMBOURCY ASM 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U14

D1-A DU 08/11/2025

53434607 - POISSY FC 21 / MUREAUX O.F.C. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 16/12/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe U14 de POISSY FC 21 évoluant en U14 D1-A

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 21/03/2026

53434651 POISSY FC 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreuse de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1). Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D5-C DU 15/02/2026

54725555 VILLEPREUX F.C. 1 / MONTIGNY LE BX AS 3

Pris note du rapport de VILLEPREUX.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

VETERANS

D5-E DU 08/02/2026

54723029 MAGNY 78 F.C. 32 / GUYANCOURT E.S. 32

Pris note du rapport de MAGNY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D3-C DU 08/02/2026

54782724 VILLEPREUX F.C. 21 / MONTESSON U.S. 22

Pris note du rapport de VILLEPREUX.

La Commission décide de ne pas sanctionner

U16 D3-C DU 15/02/2026

54782731 CHATOU AS 21 / BOIS D'ARCY

Pris note du rapport de CHATOU..

La Commission décide de ne pas sanctionner

U14

D3-A DU 14/02/2026

55377269 ACHERES F.C. 21 / CHANTELOUP LES V. US 21

Pris note du rapport de ACHERES.

La Commission décide de ne pas sanctionner

D3-C DU 14/02/2026

55377503 MAGNY 78 F.C. 21 / MAUREPAS AS 21

Pris note du rapport de MAGNY.

La Commission décide de ne pas sanctionner

DEMANDE DE RAPPORTS

SENIORS

D5-C DU 25/01/2026

54725533 ST CYR AFC 1 / VILLEPREUX F.C. 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D2-B DU 25/01/2026

53448535 ABLIS SUD 78 31 / YVELINES U.S. 31

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U17

D2U-A DU 01/02/2026

54927030 ST CYR AFC 1 / CHESNAY 78 F.C. LE 1

La Commission demande à ST CYR un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U15

D2-A DU 07/02/2026

53434547 VERNEUIL S/SEINE US 1 / PECQ US LE 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

D4-F DU 14/02/2026

55379360 FONTENAY FLEURY FC 21 / HOUILLES A.C. 23

Pris note du rapport de HOUILLES AC.

La Commission demande à FONTENAY un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE A DU 19/01/2026

54940009 ACHERES F.C. 1 / CROISSY U.S. 1

La Commission demande à ACHERES un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 12/02/2026

Présents: MM.FEREY Rémi (Président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire), MM. HOUZE Michel, MOLLER Didier.

Excusés: MM. CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain, DRAY Paul (Vice-président), GUICHETEAU Didier, DUPONT Jean-François (CD).

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D3A

53437257 du 08/02/2026 AUBERGENVILLE FC 2 / ST GERMAIN EN LAYE FC 1

Match arrêté à la 45^{ème} minute.

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre DYF L'équipe d'AUBERGENVILLE a débuté la rencontre avec 10 joueurs, suite à 3 joueurs blessés, le match n'a pas repris après la pause.

Au regard de l'article 159.2 des Règlements Généraux :
« En football à 11, si l'équipe en cours de partie se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. »

En conséquence, la Commission dit :
Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à AUBERGENVILLE FC 2, pour en attribuer le gain à ST GERMAIN EN LAYE FC 1 (3 points, 3 buts).

D5A
54728397 du 08/02/2026 CARRIERES GRESILLONS AS 3 / OLYMPIQUE MANTES FC 2
Réclamation d'OLYMPIQUE MANTES FC 2.

Au regard de l'article 30.14 du Règlement du DYF :
« La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.13. »

Retenant que les écrits d'Olympique Mantes FC ne peuvent pas faire l'objet d'une réclamation.

A la lecture de la feuille de match, la Commission constate que M.BELGRANO Sébastien, arbitre central bénévole figure également comme E/DR.

En conséquence, la Commission dit :
Réclamation irrecevable

Débit : 43.50€ à MANTES OLYMPIQUE FC
Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission fait remarquer au club d'Olympique de Mantes que l'article 78 du Règlement Sportif du DYF, mentionné dans le mail, n'existe pas.

Amende : 20€ à CARRIERES GRESILLONS AS
Motif : Manque délégué (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

La Commission transmet à la Commission Départementale de l'Arbitrage

D5A
54728399 du 08/02/2026 CHAMBOURCY Asm 2 / BONNIERES FRENEUSE FC 2
Réclamation de BONNIERES FRENEUSE FC 2 confirmant l'inscription de l'observation sur FMI dans la partie « réserves Techniques » portant sur l'exercice de la fonction arbitre-assistant par le club de CHAMBOURCY ASM.

La Commission demande un rapport circonstancié à M.SOULAT Alain arbitre central bénévole de CHAMBOURCY ASM ainsi qu'à M. GUIMARD Cédric éducateur / Dirigeant Responsable de CHAMBOURCY ASM.

Ces rapports, à transmettre pour le 19/02/2026 à 12h00, devront préciser :
*les conditions d'exercice de la fonction d'arbitre-assistant pour l'équipe de CHAMBOURCY ASM 2
*les remplacements de joueurs des 2 équipes (la FMI indique aucun remplacement)

U18

D1
53433838 du 08/02/2026 POISSY FC 21 / LIMAY ALJ 21
Demande d'évocation de POISSY FC 21 portant sur la participation du joueur SAKHO Ousman, licence 2547754056 de LIMAY ALJ 21, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à LIMAY ALJ pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 19/02/2026 à 12h00.

U17

D1
53434035 du 08/02/2026 LIMAY ALJ 1 / MONTIGNY LE Bx AS 1
Réserves de MONTIGNY LE Bx AS 1 portant sur le nombre de joueurs mutés de LIMAY ALJ 1.

Après vérification,
Le joueur AIT OUALI Ghiles, licence 2548248027 enregistrée le 15/07/2025, est muté
Le joueur LHERMITTE Ayden, licence 2548429429 enregistrée le 08/07/2025, est muté
Le joueur BAZZOLA DJONI Noah, licence 9603205260 enregistrée le 15/07/2025, est muté
Le joueur VOIDY Ewan, licence 9602389862 enregistrée le 15/07/2025, est muté
Le joueur DIENG Mamadou, licence 2547919600 enregistrée le 02/08/2025, est muté hors-période

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :
« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est **limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale** au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux »

En conséquence, la Commission dit :
Réserves recevables et fondée
Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à LIMAYALJ 1, MONTIGNY LE Bx AS 1 conserve 3 points, 3 buts acquis sue le terrain.

Débit : 43.50€ à LIMAY ALJ
Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 25€ à LIMAY ALJ
Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

Nota : Didier MOLLER n'a pas participé au débat, ni à la délibération.

U16

D2A
55376165 du 07/02/2026 BOUFLE-FLINS Ent.22 / CELLOIS CS 21
Demande d'évocation du CELLOIS CS 21 pour participation de façon répétitive de 2 joueurs mutés hors période de l'Ent. BOUAFLE-FLINS 22.
La Commission transmet à BOUAFLE-FLINS Ent. pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 19/02/2026 à 12h00.

D3B
53434240 du 08/02/2026 CONFLANS FC 22 / ACHERES FC 21
Réclamation d'ACHERES FC 21 portant sur le nombre de joueurs mutés hors période de CONFLANS FC 22

La Commission transmet à CONFLANS FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 19/02/2026 à 12h00.

Amende : 8€ à ACHERES FC
Motif : numéro de match erroné (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières.)

REPRISE DE DOSSIERS

VETERANS

D5A
54711861 du 18/01/2026 Ent. EPONE LAINVILLE 32 / BREVAL LONGNES FC 32
Demande d'évocation de BUCHELOISE AS en date du 01/02/2026, portant sur la participation du joueur ALBON Jean Marc, licence 2730062876 de l'Ent. EPONE LAINVILLE 32, susceptible d'être suspendu.
Réponse d'EPONE USBS, remerciements.

En préambule, la Commission rappelle les dispositions de l'article 41.4 du Règlement Sportif du DYF :
« La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement.
Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière. »

Retenant que le joueur **ALBON Jean Marc, licence 2730062876 de l'Ent. EPONE LAINVILLE 32**, a été suspendu 8 matches fermes à partir du 05/10/2025 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 07/10/2025.

Au regard du calendrier de l'équipe Ent. EPONE LAINVILLE 32 en D5A

Constatant que le joueur **ALBON Jean Marc, licence 2730062876 de l'Ent. EPONE LAINVILLE 32**, n'a pas participé aux rencontres suivantes :
*D5A du 19/10/2025 Ent ; EPONE LAINVILLE 32 / VERNUILLET FC 31

*D5A du 09/11/2025 BLARU AS 31 / Ent. EPONE LAINVILLE 32
*D5A du 16/11/2025 Ent. EPONE LAINVILLE 32 / GUITRANCOURT MEULAN 32
*D5A du 23/11/2025 VERNEUIL PORTUGAIS 32 / Ent EPONE LAINVILLE 32
*D5A du 30/11/2025 GUERVILLE ARNOUVILLE 33 / Ent EPONE LAINVILLE 32
Purgeant ainsi 5 matches alors qu'il a été sanctionné de 8 matches fermes.

Constatant qu'il a participé aux rencontres suivantes alors qu'il était toujours en état de suspension :

*D5A du 07/12/2025 Ent EPONE LAINVILLE 32 / JUZIERS FC 31
*D5A du 14/12/2025 BUCHELOISE AS 31 / Ent EPONE LAINVILLE 32

Ces matches étant homologués au titre de l'article 147 des Règlements Généraux, la Commission ne peut pas revenir sur le résultat

*D5A 54711861 du 18/01/2026 Ent. EPONE LAINVILLE 32 / BREVAL LONGNES 32, match non homologué

*D5A 54711871 du 01/02/2026 Ent. EPONE LAINVILLE 32 / BLARU AS 3, match non homologué

Le joueur a purgé 1 match sur la rencontre D5A du 25/01/2026 VERNOUILLET FC 31 / Ent. EPONE LAINVILLE 32 sur laquelle il n'est pas inscrit.

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :
Evocation recevable et fondée.

En conséquence :

Match 54711861 du 18/01/2026 Ent. EPONE LAINVILLE 32 / BREVAL LONGNES 32

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à Ent. EPONE LAINVILLE 32, pour en attribuer le gain BREVAL LONGNES FC 32 (3 points, 0 but)

Match du 01/02/2026 Ent. EPONE LAINVILLE 32 / BLARU AS 31
Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à Ent. EPONE LAINVILLE 32 pour en attribuer le gain à BLARU AS 31 (3 points, 1 but)

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, la perte d'un match par pénalité libère le joueur d'un match, mais celui-ci est sanctionné par la Commission, en conséquence :
Le joueur ALBON Jean Marc, licence 2730062876 de l'Ent. EPONE LAINVILLE 32 est suspendu 2 matches fermes à partir du 16/02/2026.

Débit : 43,50€ à EPONE USBS

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende: 240€ (80€ x 3) à EPONE USBS

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières.)

Nota : l'examen des feuilles de match de l'équipe D1 ne révèle pas d'infraction.

U18

D2B

53443915 du 01/02/2026 ETANG ST NOM ES 21 / ELANCOURT

Osc 21

Réclamation d'ETANG ST NOM ES 21, portant sur le nombre de

joueurs mutés hors période d'ELANCOURT Osc 21

Réponse d'ELANCOURT Osc, remerciements.

Après vérification,

Seul le joueur JENASTE Léo, licence 2547020719, enregistrée le 22/09/2025, est muté hors-période.

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :

« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux »

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable mais non fondée

Débit : 43.50€ à ETANG ST NOM ES

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Rémi FEREY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé au débat, ni à la délibération.

DIVERS

En réponse au mail d'EPONE USBS en date du jeudi 05/02/2026, la Commission apporte les précisions suivantes :

Au regard de l'article 30.13 et 30.14 du Règlement Sportif du DYF :

14) La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.13 ci-dessous.

13) Les réserves ou réclamations, pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club (@lpiff.fr), au Secrétariat du District des Yvelines de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match (24 heures ouvrables pour les Coupes et la première phase de compétitions comportant plusieurs phases).

En tout état de cause, votre adversaire n'était pas en infraction : lorsque la licence porte la mention « mutation », il convient de se référer à la date de fin, car même échue la mention mutation figure toute la saison.

**En réponse au mail de PORCHEVILLE FC*

U16 (PV 1875) Match Carrières Grésillons AS 21 / Houilles AC 22 du 18/01/2026, la Commission a donné match perdu par pénalité à Carrières Grésillons AS 21 pour participation d'un joueur suspendu.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

« la perte par pénalité d'un match libère le joueur d'un match de suspension. »

En conséquence, le joueur n'était pas en état de suspension pour le match du 25/01/2026 Porcheville FC 21 / Carrières Grésillons AS 21.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 16 février 2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM Jean-Éric INACIO, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES, Mme Monique ELISABETH,

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Tony GABIER, Thierry COLOMBO, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS,

Assiste : M. Marcel LACABANNE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CATEGORIE U6-U9

La Commission vous rappelle que désormais tous les plateaux U6 à U9 seront publiés sur la plateforme FAL, accessible directement sur Footclubs ou sur notre site internet à la rubrique épreuves.

Ce changement n'est pas anodin et va vous demander une appropriation du suivi.

En effet, désormais, plus aucune feuille de plateau ne sera à envoyer par mail, mais à charger directement sur la plateforme, il va donc falloir que chaque responsable ait un compte footclubs, lui permettant d'accéder à FAL.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de numérisation encore plus accrue du suivi des plateaux, avant d'autres évolutions à venir que la F.F.F. a décidé de mettre en place.

Nous vous rappelons que les inscriptions plateaux de mars/avril sont désormais closes depuis le mercredi 11 février 2026.

PLATEAUX U9

Absence non excusée à plateau : 15€ par équipe

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 21/02/26

FEUCHEROLLES USA : 3 équipes : 45€

MAUREPAS AS : 3 équipes : 45€ (le plateau est annulé)
YVELINES US : 4 équipes : 60€

La Commission vous sanctionne car toutes les dates de plateau sont facultatives, et l'évocation du motif des vacances ne peut être retenu pour excuser l'absence. Vous aviez tout loisir de ne pas vous inscrire sur cette date si vous saviez que vous n'auriez pas de quoi faire 3 ou 4 équipes.

Modifications plateaux conséquentes
VERSAILLES JUSSIEU AS devient club recevant à la place de MAUREPAS AS et n'est donc plus sur le plateau de ST CYR AFC.

PLATEAUX U9

PORCHEVILLE du 31/01 :
Pris note du commentaire de VINSKY FCM et de la réponse du club de PORCHEVILLE.
La Commission demande un rapport au club de FONTENAY ST PÈRE et renouvelle sa demande auprès du club de PORCHEVILLE pour avoir un rapport circonstancié pour le lundi 23 février 2026 12h00 au plus tard.

MEZIERES du 14/02/26
Pris note des courriers des clubs de TESSANCOURT FC & MAISONS LAFFITTE FC sur le déroulement du plateau.
La Commission demande des explications au club de MEZIERES pour le lundi 23 février 12h00 au plus tard.

CATEGORIE UI0-UI1 CRITERIUMS ESPOIRS U10/U11

Infraction encadrement
Rencontres du 31/01/26

HOUILLES SO 1
Suite au rapport du club, la Commission excuse l'absence constatée le 31/01/26.

CRITERIUMS U10/U11

MANTES USC / VILLIERS LE MAHIEU du 11/02/26
La Commission prend note des courriers du club de VILLIERS LE MAHIEU AS sur la non réalisation de l'épreuve de jonglerie. Elle demande des explications au club de MANTES USC pour le lundi 23 février 2026 12h00 au plus tard.

CATEGORIE UI2-UI3 CRITERIUMS U12/U13

Par année U13 Poule B du 14/02/26
55096849 : CONFLANS RACING 1 / MAGNY 78 FC 1
Courrier du club de MAGNY concernant la non réalisation de l'épreuve technique.
La Commission demande des explications au club de CONFLANS RACING pour le lundi 23 février 12h00 au plus tard.

U12 du 14/02/26
55097924 : FEUCHEROLLES USA 21 / VILLEPREUX FC 21
Courrier du club de FEUCHEROLLES sur le déroulement de la rencontre et pris note des observations sur FMI de VILLEPREUX FC.
La Commission demande des explications au club de VILLEPREUX FC pour le lundi 23 février 12h00 au plus tard.

FESTIVAL FOOT U13

P38 : POISSY, INTERFOOT HOUILLES AC & VALLEE 78 FC)
Pour rappel, ce plateau est à jouer le 21/02 sur le terrain de POISSY FC pour s'assurer de la tenue du plateau.
P70 : CARRIERES, PORCHEVILLE, ELANCOURT
Pour rappel, ce plateau est à jouer le 21/02 sur le terrain de CARRIERES GRE AS pour s'assurer de la tenue du plateau.

P43 du 07/02/26 : ECQUEVILLY EFC
Pris note des courriers des clubs de BUC, MANTOIS & ECQUEVILLY.
La Commission constate que l'épreuve technique n'a pas été réalisée, sur la responsabilité du club d'accueil d'ECQUEVILLY EFC, qui de plus nous a transmis des résultats « frauduleux ».
Par conséquent, la Commission pénalise l'équipe d'ECQUEVILLY EFC d'une pénalité de 2 pts (en application du règlement de la compétition) sur le plateau assortie d'une amende de 200€ dont 100 avec sursis, pour envoi de faux résultats.
Les autres clubs ne sont pas pénalisés pour la non-réalisation de l'épreuve technique

Amende administrative : 200€ dont 100 avec sursis au club d'ECQUEVILLY EFC (Annexe 2 RS DYF)

FORFAIT NON AVISE U12-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 14/02/26

55097020 : PLAISIROIS FO 2

3ème forfait + forfait général : 26,50€ + 34€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 14/02/26

55097683 : COIGNIERES FC 1

FORFAIT AVISE U12-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 14/02/26

55097504 : HOUDANAISE REGION FC 3

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U6-U7

Rappel avant amende
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 07/02/2026

MONTESSON US – (LE PECQ – TRIEL (Mauvaise feuille)
PLAISIROIS FO – (MAGNY 78 – VILLEPREUX FC)
POISSY – (HOUILLES – ST GERMAIN)
MEZIERES AJSL (BONNIERES – INTERFOOT – HOUDANAISE – VILLIERS LE MAHIEU)
PORT MARLY (CROISSY – TESSANCOURT – MAURECOURT)
GARGENVILLE (AUTEUILLOIS – GUERVILLE ARNOUVILLE – VAUXOISE – VERNEUIL/SEINE)

U8-U9 ESPOIRS

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 31/01/2026

Fiche récapitulative u8/9
PLAISIROIS FO (SARTROUVILLE ES– BOIS D'ARCY AS)

Fiche récapitulative u8
VILLENES ORGEVAL FC (GUYANCOURT – HOUILLES AC)

Fiche équipe
VELIZY ASC
MESNIL ST DENIS AS
NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78 RC

PLATEAUX U10/U11

Rappel avant amende au club d'accueil et matches perdus pour tous les clubs
Plateaux du 07/02/2026

Challenge Départemental U10
P05T3 : GUYANCOURT ES / BOUAFLES/HOUDAN /ST GERMAIN
P09T3 : EPONE / ECQUEVILLY / BAILLY NOISY SFC / NEAUPHLE PONT
P10T3 : LIMAY ALJ / ST ARNOULT /VELIZY / VERSAILLES JUSSIEU
P15T3 : GARGENVILLE / VILLIERS LE MAHIEU / VIROFLAY / CELLOIS CS

Challenge Régional U11
P02T3 : BOUAFLE / POISSY / VERSAILLES 78 /MANTOIS
P07T3 : MONTESSON / ROSNY / FEUCHEROLLES / ELANCOURT
P12T3 : BEYNES / VALLEE 78 / BUC / ANDRESY
P16T3 : VIROFLAY / EPONE / HOUILLES SO / BUCHELOISE
P17T3 : RAMBOUILLET / VESINET SCI

Challenge DYF
N°3 BONNIERES FRENEUSE
N° 4 ACHÈRES FC
N° 13 SARTROUVILLES ES
N°23 NEAUPHLE PONT
N° 38 JOUY EN JOSAS

FESTIVAL FOOT U13

Rappel avant amende au club d'accueil et matches perdus pour tous les clubs
Plateaux du 07/02/2026

P04 : **BOUAFLE FLINS ES** (MONTIGNY, AUBERGENVILLE, VERSAILLES 78 FC)
P07 : **LIMAY ALJ** (HOUDAN, MAURECOURT, ROSNY)
P11 : **PORT MARLY CS** (MESNIL ST DENIS, NEAUPHLE, PORCHEVILLE)
P30 : **GUYANCOURT ES** (VESINET, MANTOIS, FEUCHEROLLES)
P31 : **BREVAL LONGNES FC** (TRIEL, ST GERMAIN, VALLEE)
P41 : **MARLY LE ROI US** (VILLENES, TRAPPES, PECQ)
P48 : **PECQ US** (BONNIERES, MAISONS LAFFITTE, VERSAILLES JU)
P66 : **MESNIL LE ROI AS** (MONTESSON, ESSARTS, ACHERES)
P71 : **VALLEE 78 FC** (HOUILLES AC, HOUDAN, FONTENAY FLEURY)

FEUILLES PLATEAUX INCOMPLETES

U6-U7

Amende : 8€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 07/02/2026

BAILLY NOISY SFC : (Un seul nom pour les 4 équipes)
ELANCOURT 4 (Manque licence encadrant)
BOUGIVAL (Manque informations club - équipes, joueurs, etc)
LIMAY – BUCHELOISE – MUREAUX - VINSKY (Manque signatures)
PORCHEVILLE 4 (Manque licence encadrant)
LE CHESNAY – SAINT ARNOULT (Feuille non remplie)

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11

Amende après rappel au club d'accueil : 51,50€
et match neutralisé
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 31/01/2026

55095205 MANTOIS 78 FC 3 - TRIEL AC 2
55095474 VELIZY ASC 2 - FCRH LA VESGRE 2
55095502 FCRH LA VESGRE 3 - GUYANCOURT E.S. 2
55096297 ENTENTE VERNEUIL 3 - MAISONS-LAFFITTE F.C 2
55095616 MANTOIS 78 FC 23 - TRIEL AC 22
55095655 CARRIERES GRESILLONS 24 - MANTOIS 78 FC 24
55095792 VELIZY ASC 22 - FCRH LA VESGRE 22
55095819 MAUREPAS AS - MONTIGNY LE BX AS 23
55095820 FCRH LA VESGRE 23 - GUYANCOURT E.S. 22

U10-U11 ESPOIRS

Rappel avant amende au club d'accueil et match perdu par pénalité aux 2 équipes
Rencontres du 14/02/2026

55096707 : HOUILLES SO 1 / CROISSY US 1

U12-U13

Erratum : Annulation amende YF 1875
Rencontres du 24/01/2026

55097535 : LIMAY ALJ 2 / INTERFOOT 1
55096983 : CARRIERES S/S US 2 / CROISSY US 2

Amende après rappel au club d'accueil : 51,50€
et match neutralisé
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 31/01/2026

55096846 MESNIL LE ROI A.S. 1 / VERSAILLES JUSSIEU 1

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs
Rencontres du 14/02/2026

U12

55097837 MANTOIS 78 FC 22 / BONNIERES FRENEUSE FC 21

FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

Erratum : Annulation amende et pénalités YF 1875
Rencontres du 24/01/2026

U11

VOISINS FC / AUBERGENVILLE FC
Pénalité aux 2 équipes (-1pt)

CROISSY US / FONTENAY LE FLEURY FC
Pénalité aux 2 équipes (-1pt)

Amende après rappel au club d'accueil 20€
& pénalité sportive en application du règlement
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 31/01/2026

U10

LIMAY ALJ / VERNEUIL ENTENTE
Pénalité aux 2 équipes (-1pt)
TOTAL : LIMAY ALJ (2) / VERNEUIL ENTENTE (2)

HOUILLES SO / BONNIERES FRENEUSE
Pénalité aux 2 équipes (-1pt)
TOTAL : HOUILLES SO (2) / BONNIERES FRENEUSE(1)

FONTENAY FLEURY / MAUREPAS AS
Pénalité aux 2 équipes (-1pt)
TOTAL : FONTENAY FLEURY (2) / MAUREPAS AS (2)

U11

AUBERGENVILLE FC / ST ARNOULT US
Pénalité aux 2 équipes (-1pt)
TOTAL : AUBERGENVILLE (3) / ST ARNOULT (1)

Article 4 du règlement de la compétition :

« Si une même équipe cumule 3 infractions concernant le suivi de l'épreuve technique (réalisation & suivi), la Commission peut décider la sortie du dit club du Critérium Espoir pour le reverser sur le dispositif Critérium Départemental par année d'âge à la fin de chaque phase. »

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement
Rencontres du 14/02/2026

U10

CLAYES S/BOIS/ST GERMAIN
ST ARNOULT/TRAPPES ES
GUYANCOURT ES / BAILLY NOISY SFC
MONTIGNY AS /HOUDAN LA VESGRE
VERNEUIL ENTENTE / CHANTELOUP

U11

CLAYES S/BOIS /NEAUPHLE PONT
GUYANCOURT ES / SARTROUVILLE ES
ST ARNOULT / BAILLY NOISY SFC
CARRIERES GRESILLONS /HOUDAN LA VESGRE
VELIZY ASC / FONTENAY FLEURY
VERNEUIL ENTENTE / TRIEL AC

U12-U13 ESPOIRS

Amende après rappel au club d'accueil 20€
& pénalité sportive en application du règlement
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 31/01/2026

Rencontres du 31/01/2026

U12

55097742 ELANCOURT OSC 21 / VERNEUIL ENTENTE 21
Pénalité à l'équipe de **ELANCOURT OSC 21 (-1pt)** . **VERNEUIL ENTENTE 21**
reste vaincu (3)
(ELANCOURT OSC 2eme infraction - VERNEUIL ENTENTE pas d'infraction)

Article 4 du règlement de la compétition :

« Si une même équipe cumule 3 infractions concernant le suivi de l'épreuve technique (réalisation & suivi), la Commission peut décider la sortie du dit club du Critérium Espoir pour le reverser sur le dispositif Critérium Départemental par année d'âge à la fin de chaque phase. »

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement
Rencontres du 14/02/2026

U12

55097747 VERNEUIL ENTENTE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21
55097792 POISSY FC 21 / BAILLY NOISY SFC 21
55097833 CROISSY US 21 / PARIS SAINT-GERMAIN 21
55097834 SARTROUVILLE ES 22 / HOUDANAISE REGION FC 21
55097926 BOUGIVAL FOOT 21 / CARRIERES S/SEINE US 21
55097925 CONFLANS FC 22 / MESNIL ST DENIS AS 21
55097927 GUYANCOURT ES 22 / YVELINES US 21

U13

55098059 CROISSY US 1 / ELANCOURT OSC 1
55098156 CARRIERES GRESILLONS AS 1 / PORT MARLY CS 1
55098157 VERNEUIL ENTENTE 1 / CARRIERES S/SEINE US 1
55098158 SARTROUVILLE ES 1 / TRIEL AC 1

INFRACTION EPREUVE TECHNIQUE

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Absence de total sur l'épreuve : -1pt aux 2 équipes
Rencontres du 14/02/2026

U12

55097882 MONTFORT FC 21 / CLAYES S/BOIS USM 21
1ere infraction pour les deux équipes)

55097924 FEUCHEROLLES USA 21 / VILLEPREUX FC 21
FEUCHEROLLES 4eme infraction - VILLEPREUX 2eme infraction
La Commission demande au club de FEUCHEROLLES un rapport
pour le lundi 23 février 12h00 au plus tard, sous peine d'être sorti
du dispositif à la fin de la phase.

COMMISSION DU FOOTBALL

FEMININ

Commission restreinte du 16 février 2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

Le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour l'inscription, la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux.
Les engagements et les modifications de souhait sont possible jusqu'au 24 février 2026.

Plateau Carnaval du 21/02/2026

La Commission annule le plateau, le nombre d'inscrits étant insuffisant.

FOOT A 5

Le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour l'inscription, la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux.
Les engagements et les modifications de souhait sont possible jusqu'au 24 février 2026.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

U18F A 8

POULE A du 08/02/2026

55103250 LOUVECIENNES A.S. 1 / CARRIERES S/SEINE US 1

U15F A 8

POULE A du 08/02/2026

55103141 POISSY FC 3 / CARRIERES GRESILLONS 1

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U11F A 8

POULE A du 17/01/2026

55102721 POISSY FC 1 / PORTES IDF FCF 1

COUPE DES YVELINES FUTSAL

U13F

Samedi 21 Février 2026

PLATEAU DE SARTROUVILLE

Buvette sur place

Gymnase Evariste GALOIS

9 Rue du Bas de la Plaine,

78500 Sartrouville

HORAIRE DU PLATEAU 9H30 à 17H00

Accueil 8H30

POULE A

SARTROUVILLE ES

NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.

LES MUREAUX O.F.C

FONTENAY LE FLEURY FC

POULE B

PORTES FC FEMININ IDF

MESNIL ST DENIS A.S.L.

SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE

MONTESSON US

Dimanche 22 Février 2026

PLATEAU DE LIMAY

Gymnase Guy Moquet

Rue Charles Tellier

78520 LIMAY

HORAIRE DU PLATEAU 13H00 à 17H30

Accueil 12H15

POULE UNIQUE

VOISINS FC

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

ELANCOURT O.S.C.

PLAISIOIS FO

MANTOIS 78 F.C.

PLATEAU DE BREVAL LONGNES F.C.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 16/02/2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

CRITERIUM U14 à 8

Amende et match perdu par pénalité au club recevant

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

Match du 14/02/2026

55452722 GUYANCOURT ES 24

3EME FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

CRITERIUM FUTSAL U15

Match du 15/02/2026

55216086 CARRIERES GRESILLONS

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé

100,00 €

Non Avisé

150,00 €

Forfait en cours de plateau

200,00 €

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U12

Dimanche 22 Février 2026

PLATEAU DE LIMAY
Gymnase Guy Moquet
Rue Charles Tellier
78520 LIMAY

RESPONSABLE : Didier PELLETIER
Tél: 07 70 27 87 59

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 13H00

POULE UNIQUE

BOUAFLE 1
BOUAFLE 2
VECTEUR SPORT 1
VECTEUR SPORT 2
VILLIERS LE MAHIEU AS

U14

Samedi 21 Février 2026

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN
Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ST GERMAIN FC 1
LES MUREAUX OFC 2
YVELINES US
PLAISIROIS FO

POULE B

ST GERMAIN FC 2
LES MUREAUX OFC 1
TRAPPES FUTSAL
VECTEUR SPORT

U16

Dimanche 22 Février 2026

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN
Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

MONTIGNY LE Bx 1
CHATOU AS 2
CARRIERES GRES.
BOUGIVAL

POULE B

MONTIGNY LE Bx 2
CHATOU AS 1
CBPS
VECTEUR SPORT

Samedi 28 Février 2026

PLATEAU D'ELANCOURT
Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE UNIQUE

ELANCOURT OSC 1
ELANCOURT OSC 2
MAGNY 78 FC 1
MAGNY 78 FC 2
TRAPPES FUTSAL
FONTENAY FC

PLATEAU 1/2 FINALE

U12

Dimanche 26 Avril 2026

U13

Samedi 25 Avril 2026

U14

Dimanche 22 Mars 2026

U16

Samedi 25 Avril 2026

COMITÉ DE DIRECTION DU 17 DÉCEMBRE 2025

Président de séance : Brice PARINET

Secrétaire de séance : Jean-François DUPONT

Présents : Florent BAUDOUIN, Cécile BESSIERE, Pierre GUILLEBAUX, Jean-Eric INACIO, Frédéric LECLERC, Jean-Pierre LEDUC, Jean-Jacques LENAFF, Thierry MOURAUX, Ali SAHALI, Sandrine SANCHEZ et Valérie TARDIVEL

Absents excusés : Dorette ELANGUE, Chrystel FERRY, Marc MALOISEL et Didier SIMON

Assiste : Sebastian HENRY (Représentant le Président de la CDA)

~~~~~

### 1. Approbation du procès-verbal du comité de direction du 19 novembre 2025

Après lecture des commentaires de forme de M. Ali SAHALI, le procès-verbal du comité de direction du 19 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### 2. Informations du président

Le président Brice PARINET revient sur l'assemblée fédérale. Après un compte rendu de son déroulement, il informe les membres du comité de direction d'un certain nombre de points dont l'importance n'est pas négligeable. D'abord, le vote des changements au barème disciplinaire qui prévoient notamment, la possibilité de radier, à vie, les licenciés qui se rendent coupables de violences vis-à-vis des officiels.

Ensuite, il revient sur la nécessité de transmettre systématiquement les rapports d'instruction aux assujettis mis en cause lors des procédures d'instruction.

Puis, il rapporte les résultats des différents votes lors de cette assemblée et relève que le budget n'a été approuvé que par 75 % des voix. Ce résultat doit, selon lui, alerter la Fédération quant à son soutien unilatéral au football professionnel sans la moindre contrepartie, notamment sur le plan de la gouvernance du Football. Il rappelle être intervenu lors de l'assemblée fédérale du samedi 10 juin 2024, pour rappeler que le Sénat avait examiné une proposition de loi visant à réformer l'organisation du sport professionnel en France et souhaitait, entre autres, limiter les voix des Clubs professionnels à 25% au lieu de 33% actuellement dans le cadre des délibérations fédérales. Il s'interroge devant le vote de ce budget et face au soutien fédéral accordé au monde professionnel, sur la pertinence d'une telle répartition des voix. Pour rappel, le soutien fédéral au football professionnel conduit la fédération à présenter un résultat d'exploitation déficitaire de 12 millions d'euros.

Au niveau régional, le président revient sur la démission de Madame Sophie GERMAIN, directrice générale de la Ligue et salue son travail, son dévouement et son investissement sans faille au service du Football amateur et francilien depuis de nombreuses années.

Enfin, Brice PARINET souhaite la bienvenue à Cécile BESSIERE, nouvellement élue arbitre au sein du comité de direction depuis l'assemblée générale du 12 décembre 2025.

### 3. Nomination dans les commissions

Commission Départementale de Prévention, de Médiation et d'Education :

- Nomination de Carlos DE SOUSA, adoptée à l'unanimité.

Commission Programme Educatif Fédéral :

- Nomination de Amaury MENET, adoptée sous réserve de l'accord du président de commission
- Nomination de Hippolyte PERDRIZET, adoptée sous réserve de l'accord du président de commission.

Commission d'Appel Départemental :

- Candidature de Tiana JEAN-CHARLES : adopté sous réserve d'un échange avec le président du District pour évoquer d'autres pistes d'investissement au sein de l'instance.

### 4. Retour sur l'Assemblée générale

Brice Parinet revient sur le déroulement de l'assemblée générale du District.

Clubs inscrits : 145  
Voix : 1 986

Bulletins exprimés : 92 (63,45 %)  
Voix exprimées : 1 487 (74,87 %)

- Vote sur les modifications de l'article 12.4 des Statuts du District : adopté à 92,87 % des voix exprimées.
- Vote sur l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 2024 : adopté à 97,59 % des voix exprimées.
- Vote sur l'adoption du rapport moral de la saison 2024 – 2025 : adopté à 97,68 % des voix exprimées.
- Vote sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024 : adopté à 96,20 % des voix exprimées.
- Vote sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024 / 2025 : adopté à 96,90 % des voix exprimées.
- Vote sur l'approbation du budget prévisionnel pour la saison 2025 / 2026 : adopté à 97,24 % des voix exprimées.
- Vote sur l'approbation du budget prévisionnel primitif pour la saison 2026 / 2027 : adopté à 94,28 % des voix exprimées.
- Vote relatif à l'élection de Mme Cécile BESSIERE au titre d'arbitre élue au Comité de Direction : adopté à 97,56 % des voix exprimées.

- Vote sur la modification de l'annexe 4 du Règlement sportif du District concernant le dispositif de lutte contre la violence ayant pour conséquence la modification de l'article 14.3 du Règlement sportif du District : adopté à 84,65 % des voix exprimées.

Les décisions de l'Assemblée Générale prises dans le cadre de la gestion statutaire interne de l'association que constitue le District sont susceptibles de recours devant le Tribunal Judiciaire de Versailles, dans un délai de cinq ans à compter de leur publication. La recevabilité du recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

Les autres décisions de l'Assemblée Générale sont susceptibles de recours devant le Tribunal administratif de Versailles, dans le délai d'un mois à compter de leur publication. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant leur publication, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

### 5. Retour sur la semaine yvelinoise du football féminin

La semaine du Football féminin s'est déroulée du 8 au 14 décembre 2025. Visant à mettre en avant la pratique du football par les femmes, elle s'est traduite par plusieurs opérations :

- « Un jour, une femme » retraçant le parcours de sept femmes qui œuvrent pour le développement du Football féminin.
- Le « concours photo » sur le thème de la place des femmes dans le Football.
- Un plateau de Futsal féminin intergénérationnel à Carrières-sous-Poissy.
- Une masterclass à Clairefontaine sur le thème de la place des femmes dans le Football avec la présence exceptionnelle de Cécile BESSIERE (arbitre Première League Arkema), Amel BOUZOURA (Directrice de l'engagement à la F.F.F.), Laura Georges (Ancienne joueuse de l'équipe de France) et Ilhame ATILLAH (membre du comité de direction de la L.P.I.F.F.).

L'ensemble des membres du Comité de Direction s'accorde à dire que cette opération fut une réussite et qu'elle devra être reconduite la saison prochaine.

### 6. Le point sur la distribution des affiches concernant l'observatoire départemental des comportements

Jean-Eric INACCIO dresse un bilan de la distribution des affiches de l'observatoire départemental des comportements. La diffusion des affiches étant encore en cours par l'intermédiaire de réunions de secteur qui n'ont pas encore été réalisées, un point sera fait au prochain Comité de Direction.

Il est rappelé que son affichage est obligatoire et que les Clubs qui seraient en difficulté avec leur municipalité doivent prendre attache avec le District.

### 7. Validation des groupes de la deuxième phase des championnats U14 hors D1.

Jean-Pierre LEDUC présente les groupes de la deuxième phase des championnats U14 hors D1. Ces groupes sont adoptés à l'unanimité.

### 8. Travaux en groupe et réflexion du Comité de direction

Un point est fait sur les différents travaux en groupe menés par les membres du Comité de Direction.

**Le recrutement et la fidélisation des officiels :** Les membres du groupe constatent que les difficultés ne sont pas les mêmes entre les arbitres et les délégués. Pour ces premiers, la fidélisation pose un problème, notamment lors des deux premières années. Le comité décide donc qu'il faudra accentuer l'accompagnement des candidats arbitres par plus d'observations et un accompagnement plus long au niveau du tutorat sans que lesdits tuteurs ne soient d'anciens arbitres. Pour les délégués, la difficulté repose davantage sur leur recrutement. Il conviendra donc de mettre en place un plan de communication pour mettre en valeur la fonction et la promouvoir.

**Fidélisation des licenciés du Football amateur :** la baisse globale des effectifs qui se perçoit tant au niveau fédéral que régional doit interpeler. Plusieurs pistes sont envisagées :

- Raisons démographiques
- Saturation des installations
- Environnement autour du match
- Gestion des parents

Les commissions technique et de Football d'Animation seront sollicitées pour proposer des pistes de réflexion sur ces différents sujets.

**Solidarité avec les Clubs :** le groupe de travail propose de doter les clubs à faible effectif (moins de 100 licenciés) de tablettes F.M.I. Il propose, en outre, de mettre en place un fonds solidaire d'action pour accompagner financièrement les Clubs sur des projets qui s'inscrivent dans le plan d'engagement du District.

### 9. Questions diverses

**Ali SAHALI :** sur les dépenses autorisées pour les moments de convivialité à l'issue des réunions de secteurs. Le président rappelle que ces dépenses sont à la charge du District.

**Thierry MOURAUX :** revient sur la situation d'un Club de Football Yvelinois dont l'absence de cachet de mutation de la plupart de ses joueuses pose un problème et favorise un climat délétère autour des rencontres, en raison des réserves posées par les Clubs rencontrés. Il est rappelé que les Clubs sont en droit de poser des réserves et que le Club en question est seul responsable de la situation actuelle de ses joueuses.

**Pierre GUILLEBAUX :**

- Revient sur la réunion de la commission médicale.
- Informe le Comité de la demande de la C.D.P.M.E d'obtenir un annuaire des délégués.
- Informe le Comité de la candidature du Club de l'US Verneuil-sur-Seine pour les finales de Football à 11. Il est rappelé que la qualité des terrains est un critère central dans l'attribution des finales.

**Jean-François DUPONT** : informe le Comité des candidatures de l'US Croissy-sur-Seine et de Feucherolles U.S.A pour l'opération Toutes Foot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

*Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*

# FLASH ACTU SCOLAIRE !

## PUISSANCE FOOT & L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Saison 2025/2026

La Fédération Française de Football, en partenariat avec la « Fondation du Football », a reconduit pour la 7ème année consécutive le dispositif « Puissance Foot ».

Véritable outil d'animation du projet éducatif du club, cet outil vise à permettre aux clubs volontaires de proposer un accompagnement scolaire au sein de leur structure, en étant accompagnés méthodologiquement et matériellement par la FFF.

### C'est quoi le dispositif « Puissance Foot » ? [\(cliquez-ici\)](#)

Ce programme vise à aider les clubs dans la mise en place d'actions d'accompagnement scolaire auprès de leurs jeunes licencié(e)s. Il s'appuie sur la mise à disposition d'outils méthodologiques adaptés et de ressources pédagogiques innovantes (*plateforme numérique de soutien scolaire, cahiers d'activités permettant aux enfants de réviser leur programme scolaire grâce à des exercices déclinés autour du football, ...*).

### Quels outils pour mettre en place le dispositif « Puissance Foot » ?

Des livrets d'activités sont mis à disposition des clubs ; pour les élèves scolarisés du cours élémentaire, U8-U9 (programme de CE1-CE2) au lycée U16-U19 (programme de 2nde à Terminale), en passant par le cours moyen U10-U11 (programme de CM1-CM2) et le collège U12-U15 (programme de 6ème à la 3ème). Ces outils pédagogiques utilisent le football comme levier éducatif. Ils permettent aux jeunes licenciés de réviser les différentes matières du programme scolaire (français, mathématiques, anglais, histoire, géographie...) à partir de notions liées au football.

### Vous souhaitez vous inscrire à ce dispositif ?

Suivez la procédure via footclubs en cliquant sur le lien suivant : [Inscription puissance Foot](#)

Vous souhaitez en savoir plus : [Consulter le document d'information détaillé en cliquant-ici](#)  
& [la vidéo d'illustration en cliquant-ici](#)



Et pour tout renseignement complémentaire : Département Technique : 01 80 92 80 28/30 - Messagerie : [administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)

# FLASH ACTU SCOLAIRE (SUITE & FIN) !

## PUISSANCE FOOT & LA DICTÉE DANS MON CLUB

Campagne d'inscription Saison 2025/2026



La campagne d'inscription à l'opération 2025/2026

« Une Dictée pour tous les licenciés de votre Club » est ouverte !

Cette action a pour objectif de réunir tout ou partie des licenciés des clubs autour d'un projet éducatif commun, en participant à une dictée adaptée à l'ensemble des acteurs des clubs : joueur.se.s, petits et grands, éducateur.trice.s, dirigeant.e.s, arbitres, parents accompagnateurs, partenaires...

Quand ?

**Cet évènement doit être organisé prioritairement :**

**Entre le 1er avril et le 10 mai 2026**

**(notamment durant les vacances de printemps)**

**[Cliquez-ici pour en connaître les modalités](#)**

**[d'organisation au sein du club & ici pour retrouver en vidéo la dictée de 2024](#)**

Nous invitons les clubs intéressés à s'identifier.

Il vous suffit pour cela de **remplir le formulaire ci-dessous** pour nous donner toutes les informations sur votre projet d'organisation d'une Dictée pour les membres de votre club.

**Cliquez sur le lien suivant :**

**[Questionnaire d'inscription à compléter avant fin février 2026](#)**

Grâce à ces réponses, nous vous recontacterons pour vous donner tous les outils nécessaires à l'organisation de cet évènement fédérateur au sein de votre club, notamment le texte de la dictée et d'autres éléments permettant d'animer la dictée.

**Pour tout renseignement complémentaire :**

**Contactez Les Conseillers Techniques Départementaux D.A.P.**